



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Récépissé de déclaration de changement d'exploitant site soumis à Autorisation n° D – 18 – ERA– 98 du 19 février 2018 Société SCOTTS FRANCE SAS sur la commune de Bourth (27580)

Le préfet de l'Eure
Officier de la Légion d'Honneur

VU

Le Code de l'environnement, en particulier son titre VIII du livre 1^{er} et notamment l'article R. 181-47,

L'arrêté préfectoral n° D1-B1-13-523 du 24 juillet 2013 autorisant la société SCOTTS FRANCE à exploiter une installation classée pour la protection de l'Environnement sur la commune de Bourth,

La déclaration de changement d'exploitant adressée par courrier du 23 août 2017 au bénéfice de la société SCOTTS FRANCE SAS,

CERTIFIE

Avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant du 23 août 2017, par M. Guillaume Roth, en qualité de directeur général représentant la société SCOTTS SAS, dont le siège social est situé 21, chemin de la sauvegarde 69130 à Ecully, pour les activités exploitées par ladite société au sein de l'usine du Fourneau sur le territoire de la commune de Bourth (27580),

ARTICLE 1 - CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Ancien exploitant :

SOCIÉTÉ	SCOTTS FRANCE SAS
SIÈGE SOCIAL	21, chemin de la sauvegarde 69 130 ECULLY
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Usine du Fourneau 27580 BOURTH
SIRET ÉTABLISSEMENT	446 720 427 00066
DIRECTEUR DE SITE	M. Freddy Hénet

Nouvel exploitant

SOCIÉTÉ	SCOTTS FRANCE SAS
SIÈGE SOCIAL	21, chemin de la sauvegarde 69 130 ECULLY
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Usine du Fourneau 27580 BOURTH
SIRET ÉTABLISSEMENT	830 854 006 00046
DIRECTEUR DE SITE	M. Freddy Hénet

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent du texte cité ci-dessous.

Dates	Textes
24/07/13	Arrêté préfectoral d'autorisation n° D1-B1-13-523 autorisant la société SCOTTS FRANCE à exploiter une installation classée pour la protection de l'Environnement sur la commune de Bourth

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de l'Unité Départementale

Julien VILCOT